

*Travailler ensemble pour assurer à TOUS nos enfants
le droit à une éducation de qualité*

*L'éducation consiste à comprendre l'enfant tel qu'il est sans
lui imposer l'image de ce que nous pensons qu'il devrait
être — Jiddu Krishnamurti, philosophe indien*



*Un peuple qui prend ses enfants
par la main est un peuple qui
vivra longtemps. Alain Gilot,
réalisateur*

Présenté au Commissaire Gino LeBlanc

Commission sur l'école francophone

Par la Table provinciale sur la dyslexie

Le 4 décembre 2008

«Un système éducatif adéquat est celui qui tient compte de l'ensemble des besoins des enfants et de leur milieu de vie. C'est aussi celui qui garde la souplesse nécessaire pour respecter et s'adapter aux particularités de chacun.»¹

«Les élèves ayant une incapacité doivent être évalués individuellement et faire l'objet de mesures d'adaptation afin qu'ils aient la possibilité d'atteindre leur plein potentiel.»²

«Les élèves ayant une incapacité ont le droit de recevoir des services d'éducation d'une manière qui respecte leur dignité. La dignité humaine inclut le respect et l'estime de soi.... On porte atteinte à la dignité lorsqu'on marginalise, stigmatise, néglige ou dévalorise les personnes.»³

C'est sur ces trois énoncés de respect et de reconnaissance des droits de tous les enfants à l'atteinte de leur plein potentiel que la Table provinciale sur la dyslexie formule les recommandations du présent mémoire.

Cette table provinciale a été créée en 2006 par l'Association francophone des parents du N.-B. à la suite de nombreux appels de parents d'un peu partout dans la province qui ne peuvent trouver dans le système scolaire actuel l'appui et les services nécessaires au développement de leur enfant. Après presque trois années d'existence, la table regroupe près d'une vingtaine de membres dont des parents individuels et des représentants de comités de soutien locaux dont Dyslexie Action de la région de Moncton, le Comité de soutien aux personnes dyslexiques de Kent, la Clinique de dyslexie de Saint-Basile ainsi que des groupes provinciaux notamment la Fédération des conseils d'éducation de district et l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick.

Bien avant la création de la Table provinciale sur la dyslexie, nombre de parents de partout dans la province ont effectué pendant des années des démarches pour obtenir, au sein du système scolaire, les services et programmes dont leurs enfants avaient besoin pour réussir dans leur apprentissage. En réponse au manque de ressources humaines et matérielles, d'appui et d'interventions, plusieurs centres et comités de soutien ont vu le jour un peu partout dans la province. Ces centres ou comités, pour lesquels les parents défraient le coût des services et des programmes, offrent

¹ Article 23, Déclaration relative aux droits de l'enfant

² Ligne directrice sur les mesures d'adaptation à l'enfant des enfants ayant une incapacité, Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, ligne directrice 5,0, 15 octobre 2007

³ Idem, ligne directrice 5,3.

généralement des services d'appui en lecture, en écriture et en mathématique ainsi que l'aide pour les devoirs.

Tout en appuyant les recommandations formulées dans le mémoire de l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick, nous croyons important, Monsieur le Commissaire, de vous présenter ce mémoire qui traite plus particulièrement de la pénurie de services et de programmes pour ces enfants qui apprennent différemment. Nous vous remercions de cette occasion qui nous est donnée de vous présenter ce mémoire qui nous permettra de faire valoir les droits de nos enfants à une chance égale d'éducation et d'épanouissement. Si l'on estime à 23 %⁴, le pourcentage de la population atteinte de la dyslexie, c'est donc environ 7 296 jeunes sur un total de 31 725 élèves qui sont susceptibles d'être dans nos salles de classe en portant au front, s'ils sont diagnostiqués, le stigmate «dyslexique». Nous croyons fortement que ces chiffres méritent un moment de réflexion au sein de la Commission et des actions concrètes par le ministère de l'éducation, les conseils scolaires, les conseils d'éducation, les directions d'école et la société dans son ensemble. Si dans sa stratégie *Les enfants au premier plan*, le gouvernement vise à ce qu'à la fin de la 5^e année nos enfants aient maîtrisé les habiletés de base en lecture, en écriture et en mathématiques et si le gouvernement vise qu'avant la fin de leurs études secondaires, nos enfants aient eu l'occasion de découvrir leurs forces et ce qui les passionne, comment peut-on ignorer plus de 20 % de nos élèves qui apprennent différemment?

Selon nous, cette expression «qui apprennent différemment» décrit d'une manière plus juste la réalité que vivent ces enfants que l'expression «ayant un trouble d'apprentissage». Nous croyons que l'ensemble des élèves à qui on attache l'étiquette «trouble d'apprentissage» et qui ont besoin d'un programme spécialisé n'ont pas besoin d'un programme plus lent, mais bien d'une approche où l'information leur est présentée d'une façon différente. Dans cette optique, nous croyons que ce n'est pas un trouble d'apprentissage contre lequel ces enfants doivent se battre, mais bien d'un handicap au niveau de l'enseignement, d'un système qui manque à ses obligations.

Nous proposons des pistes de solution dans les 4 secteurs suivants

- Perception
- Prévention et dépistage précoce
- Formation
- Intervention

⁴ Donnée tirée du site Web de l'Association canadienne sur la dyslexie

Perception

On relève souvent le manque de ressources humaines et matérielles pour expliquer notre manque d'appui et d'intervention auprès des élèves dyslexiques et de ceux qui apprennent différemment. Il est important d'avoir des ressources, mais ce qu'on fait avec ces ressources est encore plus important. Il faut cesser d'évoquer le manque de ressources humaines matérielles pour expliquer le peu d'effet que nous avons chez nos élèves qui apprennent différemment.

*Nous croyons qu'il est essentiel de sensibiliser les enseignants et les futurs enseignants à l'importance de voir ces élèves tels qu'ils sont, remplis de potentiel, de créativité et d'énergie positive. Il faut les voir comme des élèves à part entière dans la salle de classe et **CROIRE** en leur réussite. C'est dans le regard de leurs enseignants, du personnel de l'école, de leurs camarades de classe; c'est dans le regard social que ces enfants se sentent limités.*

Bien qu'ils lisent ou écrivent plus lentement, on sait aujourd'hui que les enfants dyslexiques sont parmi les élèves les plus brillants et créatifs d'une classe. Nous ne pouvons continuer à reléguer au niveau modifié, au niveau adapté, ces enfants intelligents. Nous ne pouvons les laisser tomber en ne travaillant pas à les aider à connaître la réussite scolaire.

Nous croyons également qu'il faut compter sur la force vive des parents, de les voir comme des partenaires essentiels et non comme des obstacles dans le processus d'apprentissage. Alors que l'on parle de l'importance de l'engagement communautaire dans les apprentissages et que l'on crée chaque année des écoles communautaires d'un bout à l'autre de la province, pourquoi ne pas travailler en collaboration avec ces parents et ces centres de soutien qui ne visent, en bout de ligne, que la pleine réussite de ces enfants qui apprennent différemment.

Prévention et dépistage précoce

Des recherches sur le développement du cerveau des nourrissons nous démontrent qu'entre l'âge de six et huit mois, les bébés sont capables de reconnaître tous les sons présentés. Entre 10 à 12 mois, le cerveau choisit les structures qui seront propres à sa langue. Durant cette période, en exposant les enfants à une autre langue par des jeux en interaction avec un adulte, le cerveau réorganise ses structures et peut reconnaître les nouveaux sons. Il n'en est toutefois pas de même pour les enfants exposés à une autre langue par le biais de l'ordinateur ou de la télévision. Ils n'arrivent pas à

reconnaître les sons d'une autre langue. D'où l'importance de parler et de jouer avec nos enfants dès la naissance.

Nous croyons important de partager ces informations avec les parents dans le cadre des cours prénataux ou d'offrir une séance d'information à l'hôpital avant que maman, papa et bébé partent pour la maison.

Dans un milieu minoritaire et moins favorisé, la recherche démontre l'importance d'enseigner les éléments de la conscience phonologique⁵ afin de favoriser l'apprentissage de la lecture chez tous les enfants, mais plus particulièrement pour donner les outils nécessaires aux enfants dyslexiques et aux autres enfants qui ont besoin d'appui pour apprendre à lire. Nous savons aujourd'hui que la conscience phonologique joue un rôle de facilitation dans l'apprentissage du décodage en ce qu'elle permet aux élèves de mieux comprendre la nature de notre système d'écriture. Les recherches indiquent que les enfants ayant bénéficié d'un programme de développement de la conscience phonologique à la maternelle ou au début de la première année obtiennent de meilleurs résultats aux tests de lecture et d'épellation en fin de première année ou en début de deuxième année. Sans cet enseignement direct, nombre d'enfants ne découvriront pas le principe alphabétique. Jusqu'à tout récemment, la méthode intégrée dans plusieurs districts favorisait plutôt l'enseignement implicite des sons. Depuis les dernières années, un changement s'amorce avec l'apprentissage des sons et des lettres au niveau de la maternelle.

Nous recommandons que le ministère de l'Éducation favorise une approche qui vise à développer la conscience phonologique dans l'apprentissage de la lecture et que cette approche soit mise en place dès la maternelle puisque de bons résultats aux tests de conscience phonologique en maternelle sont un bon prédicateur de réussite dans l'apprentissage de la lecture. Cette approche permettra le dépistage des enfants qui présentent un risque de développer des problèmes d'apprentissage de la lecture (ceux qui peuvent notamment présenter des troubles comme la dyslexie) et la prévention des difficultés d'apprentissage auprès des enfants à risque grâce à une intervention précoce (les enfants déjà repérés en difficulté en maternelle).

Puisque la conscience phonologique se développe vers les 4 ans et qu'elle est essentielle à la lecture, *nous recommandons que les intervenants dans les services à la petite enfance et les services de garde reçoivent la formation nécessaire pour développer la conscience phonologique chez les enfants. (Les programmes devraient promouvoir l'utilisation de comptines, d'histoires rythmées, de textes qui jouent avec le*

⁵ On entend par conscience phonologique la connaissance consciente et explicite que les mots sont formés d'unités plus petites, à savoir les syllabes et les phonèmes.

langage afin d'attirer l'attention sur les syllabes et les phonèmes. Les mots y sont chantés, rythmés, scandés, segmentés, déformés. Il faut encourager l'accompagnement des mots ou des syllabes par des mouvements physiques.)

Nous croyons essentiel que pour avancer en éducation et faire avancer la cause des enfants qui apprennent différemment, le personnel du ministère de l'Éducation responsable des programmes d'études soit à l'avant-garde des méthodes préconisées pour l'apprentissage de la lecture dans notre milieu minoritaire et francophone. Ces personnes doivent être ouvertes à prendre connaissance de ce que la recherche propose et à participer honnêtement aux débats.

Nous constatons également que les familles dys (dyslexiques, dysphasiques, etc.) à risque élevé, puisque la dyslexie est souvent héréditaire, sont souvent oubliées par les services offerts à la petite enfance pour préparer les enfants à leur entrée à l'école alors que ces enfants devraient être ciblés, évalués et appuyés dans le développement du langage et de la conscience phonologique dès le plus bas âge.

Les professionnels de la petite enfance jouent un rôle important dans le dépistage précoce des difficultés d'apprendre le langage oral et écrit afin d'éviter la désinsertion scolaire qui résulte souvent par une désinsertion professionnelle et sociale. Les orthophonistes sont parmi les intervenants les plus importants, pourtant on constate une pénurie dans ces services, plus particulièrement dans les régions rurales.

Nous recommandons d'entreprendre des démarches pour favoriser la formation et le recrutement d'un plus grand nombre d'orthophonistes, de faciliter leur stage dans la province, d'offrir des incitatifs pour des stages en région et de travailler avec la communauté d'accueil pour favoriser leur établissement éventuel dans la région.

Au préscolaire, en plus du manque de ressources humaines et matérielles, on évoque souvent le manque de participation des parents pour expliquer la pauvreté des services ou le peu d'effets des services offerts chez un grand nombre d'enfants. La peur (jugement, répercussions, conséquences négatives, etc.) est l'un des facteurs pouvant expliquer le refus de certains parents à demander des services qui pourraient profiter à leurs enfants.

Une concertation de tous les organismes de la base afin de développer des moyens promotionnels qui permettraient à tous les enfants de profiter des services en place pourrait être un début pour inciter les parents à participer. Il pourrait être intéressant d'effectuer une étude afin de mieux comprendre cette situation et de proposer des moyens pour apporter des améliorations. On ne peut rester au niveau du discours en rejetant la faute sur les parents. Il faut passer à une autre étape et tenter de mieux cerner pourquoi ces parents ne s'inscrivent pas à ces activités.

Nous croyons fortement que la création de centres de petite enfance et de famille contribuera grandement à appuyer les familles et à dépister les enfants potentiellement à risque. Toutefois, il est important de faire des consultations à la base pour que ces centres reflètent réellement les besoins des familles de la région qu'ils desservent et afin de développer chez ces familles un sentiment de contribution et d'appartenance.

Le dépistage de la dyslexie doit être précoce. Contrairement à ce qu'on croyait, le dépistage peut se faire vers les 4 ou 5 ans. Néanmoins, la plupart des élèves ne sont pas détectés avant la 3^e année. C'est trop tard puisque 75 % des enfants détectés lorsqu'ils ont plus de neuf ans continuent d'éprouver des difficultés en lecture pendant toute leur scolarité.⁶

Nous recommandons que le dépistage de la dyslexie se fasse le plus tôt possible, préférablement à la maternelle et que des mesures soient mises en place, en partenariat avec les parents, pour favoriser leur apprentissage. De plus, nous recommandons que les dossiers de l'enfant suivent cet enfant, du préscolaire au scolaire, afin de ne pas ralentir le processus de suivi.

Lorsqu'ils doivent aller chercher à l'extérieur du système les services que l'école tarde à leur procurer ou ne peut leur procurer, les parents cherchent un soutien de l'école pour les aider à intégrer ces services dans le milieu scolaire (soit sur la flexibilité d'horaire, etc.). *Nous recommandons que le système scolaire fasse preuve de plus de flexibilité et de souplesse dans l'intégration de ces services afin de mieux répondre aux besoins des familles avec des besoins particuliers.*

Nous croyons fermement qu'il incombe au gouvernement provincial et non au parent de défrayer les coûts de dépistage, d'évaluation, de programme d'études et de suivi pour les enfants qui présentent certaines difficultés ou qui sont surdoués. Nous croyons que chaque enfant est unique, que chaque enfant a un potentiel à atteindre qui lui est propre et que c'est un devoir de la société, puisque la société en a fait le choix, d'accompagner le parent pour que son enfant se développe à son maximum. Alors qu'il existe maintenant des programmes pour répondre aux divers défis d'apprentissage des enfants, *nous recommandons que le ministère de l'Éducation mette en place des programmes d'études et offre des services en français pour favoriser la réussite de tous les élèves.*

Bien que tous reconnaissent l'importance de dépister les enfants dyslexiques dès la maternelle et de mettre en œuvre les mesures correctives appropriées, certains enfants passent entre les mailles de la toile éducative et ne sont dépistés que plus tard, parfois

⁶ Association canadienne de la dyslexie

même au secondaire. Il est évident qu'il est urgent d'agir pour ces élèves. *Nous recommandons la mise en œuvre d'une approche spécifique pour récupérer ces élèves et que des ressources supplémentaires soient en place pour leur permettre de combler le retard académique qu'ils ont accumulé au fil des ans. Nous croyons qu'il incombe à l'école de prendre les responsabilités qui lui reviennent puisque ces jeunes dyslexiques auraient dû être diagnostiqués dans leurs premières années scolaires.*

Formation

La formation universitaire devrait être l'occasion pour nos futurs enseignants de devenir des agents du changement dans nos écoles. Cette formation devrait viser à sensibiliser ces futurs enseignants au plein potentiel de l'ensemble de leurs élèves et non à croire au principe de la courbe normale où se trouve à une extrémité 16 % des élèves doués et à l'autre 16 % des élèves moins doués. Il faut croire au réel potentiel de l'élève et être novateurs dans des méthodes d'apprentissage centrées sur l'apprenant et lui donner les outils pour qu'il se réalise pleinement.

La formation des enseignants demeure déficiente pour tenir compte des différences des élèves au niveau des variations d'aptitudes aux études. Nous recommandons que les programmes de formation comprennent l'acquisition d'outils pour répondre aux difficultés en lecture et aux autres sortes de difficultés des élèves.

Puisque les méthodes traditionnelles ne fonctionnent pas avec les élèves dyslexiques, nous croyons essentiel de former les enseignants de façon à ce qu'ils puissent adapter les programmes d'études pour répondre aux besoins de leurs élèves et non essayer de modeler leurs élèves aux programmes d'études.

Puisque les lacunes au traitement phonologique peuvent être détectées en maternelle, offrir au personnel en poste les outils et les approches dont ils ont besoin pour détecter les élèves à risque et leur offrir le suivi nécessaire.

Depuis la disparition du baccalauréat en adaptation scolaire, aucune autre mesure n'a été offerte pour répondre à cette lacune. Les enseignants ressources devraient être formés pour aider les enfants avec lesquels ils travaillent. Devrait-on ajouter des cours dans le cadre du baccalauréat en éducation pour sensibiliser des étudiants potentiellement intéressés à poursuivre leurs études en maîtrise (enseignement ressource) dans le cadre de leur travail? Des incitatifs pourraient être proposés aux niveaux du temps accordé pour suivre les cours, défrayer les dépenses ou d'autres suggestions proposées par des jeunes enseignants qui sont dans le système

aujourd'hui et qui savent mieux que quiconque ce qui pourrait les inciter à poursuivre des études dans ce domaine.

Intervention

Les élèves qui ont un diagnostic commençant par le préfixe **dys**, dyslexiques ou autres, ont besoin d'une approche basée sur la conscience phonologique pour apprendre à lire.

Toutes activités de rimes, de fusion des phonèmes, de manipulation des sons devraient être proposées à l'enfant dès son plus jeune âge, de trois à cinq ans. À cet âge, l'apprentissage doit se faire par le jeu. Dans ce sens, de nombreuses activités ont été développées et pourraient être utilisées pour permettre aux enfants d'atteindre un niveau de conscience phonologique qui pourrait faciliter l'apprentissage de la lecture.

Peu de programmes ont été développés en français pour donner du soutien à l'élève de la 1^{ère}, 2^e ou 3^e année scolaire, aux jeunes adultes et aux adultes qui sont en échec de lecture.

Nous recommandons :

- *l'examen minutieux des programmes EMS, enseignement multisensoriel simultané, et PILIER développé par une commission scolaire québécoise pour les élèves de la 1^{ère} et de la 2^e année. Il s'agit des seuls programmes qui permettent un soutien intensif et systématique pour les élèves dyslexiques. D'après les recherches, PILIER peut aussi être enseigné dans une classe régulière afin de soutenir ceux et celles qui ont besoin d'un appui particulier pour apprendre à lire.*
- *la mise en place d'un projet pilote pour que les enfants qui ont déjà appris le code d'écriture EMS et qui sont au niveau primaire puissent mettre cette méthode en application en salle de classe. Un tel projet permettrait de jeter les bases d'un outil pratique pour permettre à ces élèves de mieux réussir en écriture. Une première étape dans la planification de ce projet pilote pourrait comprendre des rencontres avec la responsable de l'adaptation scolaire au ministère de l'Éducation afin de mieux comprendre ce qu'un code d'écriture peut apporter à un élève dysorthographique.*
- *un étroit dialogue entre les districts scolaires et la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Moncton. Un tel rapprochement permettrait de mieux comprendre les pédagogies actualisantes et communautarisantes proposées en milieu francophone minoritaire. Un tel rapprochement permettrait*

également d'ouvrir le dialogue entre les praticiens et les chercheurs et d'entreprendre des études dans notre milieu.

- *de répertorier les services qui existent dans la région et de faire la promotion de ces services afin qu'ils soient connus des parents et des divers intervenants.*

CONCLUSION

Il n'est pas toujours facile d'aller à l'école pour revendiquer les droits de nos enfants. Même organisés comme parents et membres d'un comité de soutien, il n'est pas facile de revendiquer les droits des enfants dyslexiques.

Malgré notre volonté de toujours choisir les bons mots pour exprimer nos demandes, nous avons, au cours des années, été pointés du doigt pour avoir eu le courage de revendiquer ce à quoi nos enfants ont droit : le droit à une éducation de qualité. À plusieurs reprises, et particulièrement au niveau de certaines instances gouvernementales, nous avons été perçues comme des personnes dérangeantes. Le courage de poser les vraies questions est mal interprété par les décideurs. Ainsi, les propositions ne sont pas vues comme positives parce qu'elles ne viennent pas du milieu éducatif. Pourtant, dans nos communautés, de nombreuses personnes peuvent contribuer positivement à tenter d'améliorer le système scolaire pour que ce dernier réponde mieux aux besoins des enfants qui apprennent différemment. Il existe des programmes pour favoriser l'apprentissage de nos enfants pour leur assurer une participation entière dans leur communauté, comme jeunes adultes et adultes. Pourquoi ne pas les mettre en place? Peut-on, comme société, laisser tomber certains de nos citoyens? En laissant tomber un de nos membres, nous sommes déjà moins forts. En tendant la main au plus faible de nos membres, nous sommes déjà collectivement plus forts.